

REQUÉRANT <input type="checkbox"/> Exploitant			
Nom, Prénom (et/ou nom de l'entreprise)			
Adresse (numéro d'immeuble, rue, appartement)		Ville	Code postal
Courriel		Téléphone	Cellulaire
PROPRIÉTAIRE(S) <input type="checkbox"/> Exploitant			
<input type="checkbox"/> Identique au requérant			
Nom, Prénom (et/ou nom de l'entreprise)		Courriel	Téléphone
			Cellulaire
Nom, Prénom (et/ou nom de l'entreprise)		Courriel	Téléphone
			Cellulaire
Nom, Prénom (et/ou nom de l'entreprise)		Courriel	Téléphone
			Cellulaire
PERSONNE RESPONSABLE DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE PAR LES LOCATAIRES			
<input type="checkbox"/> Identique au requérant <input type="checkbox"/> Identique au(x) propriétaire(s)			
Nom, Prénom (et/ou nom de l'entreprise)			
Adresse (numéro d'immeuble, rue, appartement)		Ville	Code postal
Courriel		Téléphone	Cellulaire
DESCRIPTION DE LA DEMANDE			
<input type="checkbox"/> Demande d'autorisation d'usage accessoire pour l'exploitation d'une nouvelle résidence de tourisme		<input type="checkbox"/> Renouvellement d'un permis d'exploitation d'une résidence de tourisme	
RÉSIDENCE DE TOURISME			
Appellation de la résidence de tourisme (si applicable)		Outils de promotion (site web, etc.)	
Nombre de chambres à coucher	Nombre de stationnement	Capacité d'accueil de la résidence (nombre de personnes)	
EMPLACEMENT			
Adresse		Numéro de lot	
L'immeuble est desservi par		<input type="checkbox"/> Puits artésien	<input type="checkbox"/> Puits de surface
		<input type="checkbox"/> Installation septique	<input type="checkbox"/> Autres
Riverain d'un lac	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Animaux autorisés	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
PROCURATION DU PROPRIÉTAIRE			
Je, nom du propriétaire en lettres moulées : _____, _____, _____, autorise à signer en mon nom tout permis de construction ou certificat d'autorisation délivré par la Municipalité de la Paroisse de Disraeli et j'ai signé ce _____.			
Signature du (des) propriétaire(s) : _____			
ENGAGEMENT ET SIGNATURE DU REQUÉRANT			
<input type="checkbox"/> Le requérant consent à la collecte de ses renseignements personnels contenus dans ce formulaire pour le traitement de la demande, sans quoi la demande ne pourra être traitée.			
<input type="checkbox"/> Le propriétaire consent à la collecte de ses renseignements personnels contenus dans ce formulaire pour la complétion de sa fiche pour des communications futures en lien avec son dossier.			
<input type="checkbox"/> Je déclare que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts et que si le permis ou certificat d'autorisation m'est accordé, je me conformerai aux conditions et dispositions des lois et règlements pouvant s'y rapporter.			
Signature du requérant : _____		Date : _____	
RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ			
Réception de la demande	_____ / _____ / _____		
Réception du paiement	_____ / _____ / _____		
Transmission au comité consultatif d'urbanisme	_____ / _____ / _____		
Avis du comité consultatif d'urbanisme	_____ / _____ / _____		
Décision prise par le conseil	_____ / _____ / _____	N° de résolution _____	
Émission du permis	_____ / _____ / _____	N° de permis _____	
Décision	<input type="checkbox"/> Accordée	<input type="checkbox"/> Refusée	

DOCUMENTS ET PLANS OBLIGATOIRES À JOINDRE À LA DEMANDE

Aucune demande ne sera acceptée avant l'obtention de TOUS les documents et des frais requis aux fins d'analyse du dossier

Coût : 300 \$

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS EXIGÉS POUR UNE DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Toute demande visant l'approbation d'un usage conditionnel doit comprendre les renseignements et documents suivants :

- le nom, le prénom, le numéro de téléphone et l'adresse du requérant. Dans le cas où ce dernier n'est pas propriétaire de l'immeuble concerné, il doit présenter une procuration du propriétaire le mandantant spécifiquement pour faire la demande d'autorisation d'usage conditionnel en son nom;
- l'adresse ou la désignation cadastrale du ou des lots faisant l'objet de la demande;
- une description détaillée de l'usage conditionnel projeté;
- une justification écrite de la pertinence du projet en lien avec les objectifs et critères décrits au présent règlement;
- une description des travaux requis, le cas échéant, avec plans, élévations et autres illustrations requises afin de présenter clairement le projet;
- tout autre document additionnel nécessaire et établi selon l'usage conditionnel demandé.

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS REQUIS POUR L'ANALYSE DE LA DEMANDE

Pour toute demande, les documents additionnels suivants doivent accompagner la demande :

- une description complète de la propriété faisant l'objet de la demande accompagnée de photographies (intérieur et extérieur);
- une description du voisinage accompagnée de photographies de tous les immeubles contigus (pour l'extérieur seulement);
- une copie d'un rapport du Service incendie indiquant que la résidence où s'implantera l'usage est conforme en rapport avec les normes en vigueur concernant la sécurité des lieux, l'accessibilité par les services d'urgence et la protection incendie afin d'assurer la sécurité des usagers;
- un document établissant les éléments relatifs à la sécurité qui seront mis à la disposition des utilisateurs lors de leur séjour tel que la liste des numéros d'urgence applicables au territoire de la Municipalité de la Paroisse de Disraeli et le plan d'évacuation de l'immeuble;
- une déclaration écrite indiquant que le propriétaire de la résidence, ou le mandataire autorisé, où s'effectue la location prendra les moyens nécessaires afin d'éviter toute nuisance possible telle que l'éclairage extérieur, le bruit, l'accumulation de déchet, la fumée des feux extérieurs, etc., pour les propriétés voisines;
- une preuve d'assurance responsabilité;
- une copie du modèle de contrat de location qui sera utilisé pour louer la résidence;
- une copie de l'inventaire des règles à respecter ainsi qu'une preuve indiquant que ces règles sont bien en vue à l'intérieur du bâtiment en tout temps;
- s'il s'agit d'une demande de requalification, tous documents démontrant la réalisation des correctifs nécessaires, s'il y a lieu, selon les plaintes fondées ayant été reçues lors des vingt-quatre (24) derniers mois.

CRITÈRES D'ÉVALUATION (RÉSERVÉ À LA MUNICIPALITÉ)

La possibilité de permettre l'usage « Résidence de tourisme » est évaluée selon les critères suivants :

- la résidence de tourisme est implantée uniquement dans une résidence ne comportant qu'un seul logement dans un bâtiment isolé;
- l'usage ne peut être exercé sur un terrain accessible par une servitude d'accès, à moins que les propriétaires et bénéficiaires de la servitude donnent leur accord par écrit;
- la localisation de la résidence de tourisme (distance des résidences voisines, présence d'autres résidences de tourisme à proximité, etc.), son environnement physique et les caractéristiques du terrain (dimensions, végétation, etc.) sur lequel elle est implantée permettent d'assurer la quiétude du voisinage;
- les caractéristiques de la résidence de tourisme (taille, type de construction, aménagement extérieur tels terrasses et jardins, éclairage, etc.) et les équipements (piscines, spa, jeux, etc.) permettent d'assurer la sécurité des occupants et la quiétude du voisinage;
- des mesures suffisantes sont proposées afin de ne pas créer une source de bruit susceptible de troubler la quiétude, le repos ou la paix du secteur où elle se trouve ou des voisins immédiats;
- un nombre suffisant d'espaces de stationnement est disponible sur la propriété où la résidence de tourisme sera située afin d'éviter le stationnement sur le chemin;
- l'installation septique est conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;
- le nombre de chambres à coucher dans la résidence ne doit pas excéder la capacité de l'installation septique, conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*;
- le nombre maximal de personnes pouvant occuper la résidence ne doit pas dépasser une moyenne de 2 adultes par chambre à coucher, sans jamais toutefois excéder 12 adultes et/ou 24 personnes en incluant les enfants mineurs. Les occupants peuvent recevoir des visiteurs, mais ceux-ci doivent quitter les lieux au plus tard à 23 h;
- l'utilisation de motorisés, roulottes et tentes-roulottes est interdite sur les lieux loués durant les périodes de location;
- il est interdit de procéder à la mise à l'eau de toute embarcation motorisée sur la propriété;
- en tout temps, lors des périodes de location, une personne responsable (le propriétaire ou une personne officiellement désignée par celui-ci) devra s'assurer du respect de la réglementation municipale (nuisances, gestion des déchets, feu à ciel ouvert, animaux, etc.) par les locataires et devra pouvoir être jointe en tout temps par la Municipalité ou les résidents du secteur en cas de besoin. En ce sens, la personne responsable doit s'assurer de la connaissance des règlements municipaux en vigueur, soit par l'inclusion des dispositions applicables dans le contrat de location ou par l'installation d'une affiche dans la résidence de tourisme bien en vue des utilisateurs et récapitulant ces règlements.